

République Française



Allocution de

M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

Président du Conseil Départemental de Mayotte

**À l'occasion de la conférence régionale
« stratégie nationale de prévention et de lutte
contre la pauvreté »**

*Lundi 03 février à 14h00
Salle de conférence lycée Mamoudzou Nord*

Madame la secrétaire d'État

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Conseiller à la Délégation interministérielle à la prévention et de lutte contre la pauvreté

Mesdames et Messieurs les élus

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République, des objectifs par territoire ont été déclinés à travers la loi de finance 2018, en tenant compte des spécificités de nos régions.

La déclinaison de ce plan national à Mayotte s'est concrétisée à travers la signature d'une convention entre le Conseil départemental et l'Etat en date de 19 septembre 2019.

Le contexte socio-économique de Mayotte, le département le plus jeune de France, comporte une multitude de freins favorisant la précarité des plus faibles, dus principalement au retard de développement dans de nombreux domaines et une immigration clandestine jusqu'ici hors de contrôle.

La stratégie de lutte contre la pauvreté est un chantier qui doit être mené par l'ensemble des institutions et les acteurs œuvrant dans le quotidien pour le bien être de la population.

Madame la Secrétaire d'Etat,

Le défi ici, est de taille au regard de l'affichage de pauvreté flagrant et de la faiblesse du niveau de formation de la population.

Les échanges à venir durant cette matinée permettront de présenter ces questions de manière précise.

Malgré le retard pris dans la mise en œuvre des projets arrêtés conjointement par les services de l'Etat et du Département en 2019, la poursuite de cette démarche en 2020, ne peut que rassurer

structures et les intervenants des secteurs éducatif et médico-social du territoire.

Le constat retenu dans cette première expérience au regard de la diversité des axes d'intervention et de la nécessité des savoirs faire nous incite aujourd'hui à préconiser une stratégie d'intervention collaborative et partenariale afin de permettre aux intervenants, même les moins expérimentés de poser leur pierre à l'édifice !

Cette démarche de groupement d'associations devra favoriser une montée en compétences des acteurs, nécessaire pour une réponse sociale de qualité !

Je ne vais pas m'étendre sur les orientations retenues du plan au titre de 2020, une séquence est réservée à cet effet ;

Je tiens toutefois à souligner l'importance de ce plan local de lutte contre la pauvreté qui complète les divers schémas existants tels que : Le Pacte Territorial pour l'Insertion- le Schéma de l'Autonomie- le schéma de l'enfance et des familles...

Il importe, dans ces schémas, de s'assurer de la cohérence des actions et de garantir leur mise en œuvre.

Pour la réalisation de ses projets, le Département maintient ses engagements dans le cadre de la parité de financement prévue dans la convention 2019-2021.

Je remercie l'ensemble des institutions ici présentes ainsi que les collectivités locales et les associations, pour leur implication dans le développement du territoire et de leur engagement auprès des plus démunis....

Les départements sont aujourd'hui des acteurs incontournables dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, l'aide aux personnes âgées, l'aide à l'enfance, l'aide aux personnes en situation de handicap.

A Mayotte, ce sont des questions que nous avons pris à bras-le-corps et je me félicite aujourd'hui que nos efforts soient unanimement reconnus et même salués par la Chambre régionale des comptes s'agissant de l'aide à l'enfance.

Nous n'en tirons aucune gloire ni autosatisfaction tant les besoins sociaux sont importants, tant il y a urgence à agir au quotidien.

Mais nous agissons justement, en essayant de tenir compte des besoins évolutifs, de trouver des formes de partenariat innovant, de répondre aux attentes avec des formules opérationnelles comme c'est le cas par exemple des conventions que nous avons pu signer avec les communes.

Je veux redire avant de conclure notre mobilisation, qui est totale, pour faire que personne ne reste au bord du chemin, pour donner corps – ensemble - à cet enjeu majeur des politiques solidaires dans leur diversité.

Je reste persuadé du bien-fondé de la mutualisation de nos ressources qui permet de garantir une synergie des actions pour une cohésion sociale effective et un meilleur vivre ensemble !

Je vous remercie !